

Décision

Générale

colonial

Décision n° 940 du 19 septembre 1939.

n° 940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 septembre 1939

Numéro JO
n° 514 du 30/09/1939

Date du numéro
30 septembre 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Fontaine (Mare), commis principal de l'Enregistrement, est nommé à titre provisoire receveur des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre, et curatennr aux Successions et biens vacants de la colonie, en remplacement de M. Pichon, mobilisé.